



## 3 chambres appartement

Rez-de-chaussée en coin - Bajo en esquina - Groun floor corner







Location: Costa del Sol » Mijas Costa » Riviera del Sol » Ref.: ap2369

**Groun floor corner** 

Rez-de-chaussée en coin

»Bel appartement spacieux en rez-de-chaussée et en coin avec une grande terrasse et accès directe aux piscines et aux jardins. Sols en marbre, cuisine complètement équipée et ouverte sur le salon. A/ cond. Meublé moderne. Orientation au sud.Appartement en coin.Rez-de-chaussée avec jardin.Très spacieux.Avec une grande terrasse.Idéal pour vivre.Grands jardins.Belle piscine extérieure.Piscine intérieure,chauffé.Espace de garage individuel.Situé près du club de golf et du club de tennis.Arrêt de bus et de taxi dans l'urbanisation elle-même.Quartier résidentiel calme, situé entre Marbella et Fuengirola. Avec toutes sortes de services, tels que banques, supermarchés, restaurants, bars, église, etc. A 35 km de l'aéroport de Malaga et avec une sortie de l'autoroute AP7 dans la même urbanisation.

## Bajo en esquina

## **FACILITIES:**

- Chambres /dorm.2
- Bains: 2
- Efficacit nergtique:G
- Constuit: 99m2
- Terrace/Terraza:47m<sup>2</sup> Others/Autres:
- **Total**: 147m2

- Pools/Piscine:3
- Others/Autres: Garage

Price:250.000 €

Le prix ne comprend pas les frais et les taxes. Les coûts additionnels au prix à payer par l'acheteur sont les suivants : Logement neuf/1ère transmission Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 10 % (ou 4 % dans le cas d'un logement protégé) ; ou dans le cas d'une deuxième transmission et/ou de transmissions ultérieures Taxe sur les transferts (ITP) 7 %\*\*. En outre, la formalisation dans un document public du contrat d'achat (actes) est soumise à l'AJD Actos Jurídicos Documentados 1,2 % \*\* sur le prix.des frais d'achat, d'enregistrement et de notaire. \*\*Valable du 28-04-2021 au 31-12-2021 selon le décret législatif 1/2018 du 19 juin. Vous avez à votre disposition une copie de la fiche d'information correspondante de cette propriété dans notre bureau conformément au décret 218/2005 du 11 octobre.